

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 03 mars 2020 à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de LA TOUR-SAINT-GELIN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. TESTON Martial, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2020.

**Présents** : M. TESTON Martial, Maire, Mmes : BECEL Ghislaine, BESNARD Dominique, RAINEAU BOUCHER Valérie, BERTON Guylaine MM : BERNARD Xavier, BOUILLON Grégoire, DESERT Olivier, DOLATA Bernard, LE FUR Claude, PION Johan, ROY Emmanuel, VARRET Eric

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Conditions d'amortissements
- Budget principal de la commune - Approbation du compte de gestion 2019
- Budget principal de la commune – Adoption du compte administratif 2019
- Budget principal de la commune - Affectation du résultat
- Budget principal de la commune – Vote du budget 2020
- Budget Service Assainissement - Approbation du compte de gestion 2019
- Budget Service Assainissement - Adoption du compte administratif 2019
- Budget Service Assainissement - Affectation du résultat
- Budget Service Assainissement - Vote du budget 2020
- Vote des tarifs d'assainissement 2021
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

M. Johan PION est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2020.03.03.01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 FEVRIER 2020**

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 11.02.2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2020.03.03.02 – CONDITIONS D'AMORTISSEMENT**

Suite à la demande et sous les suggestions du Trésorier, le Maire informe le Conseil municipal que les conditions de durée d'amortissement doivent être fixées pour les dépenses d'investissement du budget principal et d'assainissement. Le Maire propose de fixer à 30 ans la durée d'amortissement des dépenses d'investissement liées au chapitre 204 du budget principal et à 10 ans, les dépenses d'investissement du budget d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement à :

- 30 ans pour les dépenses liées au chapitre 204 du budget principal
- 10 ans les dépenses d'investissement du budget d'assainissement.

Et d'inscrire au budget principal et d'assainissement les dépenses nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **2020.03.03.03 – BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2019 du budget du service assainissement dressé par le receveur municipal,
- après s'être assuré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil municipal au cours de l'année,
- après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur Bertrand VIANO, Comptable public, et que l'on peut résumer ainsi :

2019	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	SOLDE DE CLOTURE
Investissement	7 740.90	0.00	2 794.42	10 535.32
Fonctionnement	5 939.10	0.00	8 248.74	2 309.64
<b>TOTAL</b>	<b>13 680.00</b>	<b>0.00</b>	<b>- 5 454.32</b>	<b>8 225.68</b>

**2020.03.03.04 – BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF**

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. DOLATA Bernard, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Martial TESTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté :.....	+ 5 939.10	Résultat reporté :.....	+ 7 740.90
Dépenses de l'année :.....	50 113.15	Dépenses de l'année :.....	28 028.29
Recettes de l'année :.....	41 864.41	Reste à réaliser :.....	- 4 459.56
<b>Résultat de l'année :.....</b>	<b>- 8 248.74</b>	Recettes de l'année :.....	30 822.71
Résultat de clôture :.....	- 2 309.64	<b>Résultat de l'année :.....</b>	<b>+ 2 794.42</b>
		Résultat de clôture :.....	+ 6 075.76

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire réintègre l'assemblée après délibération.

**2020.03.03.05 – BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil municipal, après que toutes les explications lui ont été fournies, considérant les résultats de l'exercice 2019, et qui se résument ainsi :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
Excédent d'investissement	10 535.32

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

Restes à réaliser - Dépenses	4 459.56
Reste à réaliser - Recettes	00.00
= Part minimum à affecter à l'investissement	<b>00.00</b>
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	- <b>2 309.64</b>
= Solde de clôture disponible	00.00

DECIDE l'affectation suivante du résultat déficitaire qui sera inscrit au budget primitif 2020 :

- En section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0 €
- En section de fonctionnement au compte 002 : 2 309.64 € en dépense de fonctionnement.

**2020.03.03.06 – BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2020, que l'on peut résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés pour 2020	55 134.80	57 444.44
Résultat de fonctionnement reporté	- 2 309.64	-
Total de la section de fonctionnement	57 444.44	57 444.44

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés pour 2020	36 495.82	30 420.06
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	10 535.32
Restes à réaliser de l'exercice 2019	4 459.56	-
Total de la section d'investissement	40 955.38	40 955.38

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	98 399.82	98 399.82
------------------------	-----------	-----------

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur la Maire sur chaque ligne de crédits et de recettes, DECIDE après délibération d'arrêter le budget primitif tel qu'il est présenté, par chapitres, et l'APPROUVE à l'unanimité.

**2020.03.03.07 – VOTE DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire rappelle les résultats déficitaires du compte administratif 2019 du service assainissement.

Le Mairie propose de continuer la mise en œuvre du programme de rattrapage des tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées jusqu'à l'équilibre du budget.

Le tarif de l'abonnement sera ainsi porté de 110€ à 120€ par an et le tarif de consommation de 1,55 € H.T à 1,75 € H.T par mètre cube.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE cette proposition à 12 POUR et 1 ABSTENTION et charge Monsieur le Maire d'en avvertir la société fermière.

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

**2020.03.03.08 – BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Martial TESTON, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 intégrant les résultats du budget Bâtiment industriel dissous à savoir + 297.81€, par Monsieur Bertrand VLANO, Comptable public, et que l'on peut résumer ainsi :

2019	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	SOLDE DE CLOTURE
Investissement	- 23 257.91	0.00	- 33 478.51	- 56 736.42
Fonctionnement	155 595.15	23 257.91	112 543.32	244 880.56
<b>TOTAL</b>	<b>132 337.24</b>	<b>23 257.91</b>	<b>79 064.81</b>	<b>188 144.14</b>

N'appelle ni observation ni réserve de sa part, et en approuve à l'unanimité les termes et les montants.

**2020.03.03.09 – BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Barnard DOLATA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Martial TESTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, qui a quitté la séance,

– Lui donne acte à l'unanimité de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en prenant en compte l'intégration du résultat de 297.81€ suite à la dissolution du budget Bâtiment industriel :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté : .....	+ 132 337.24	Résultat reporté : .....	- 23 257.91
Dépenses de l'année : .....	286 495.29	Dépenses de l'année : .....	120 331.85
Recettes de l'année : .....	398 741.20	Reste à réaliser : .....	- 36 253.39
<b>Résultat de l'année : .....</b>	<b>+ 112 245.91</b>	Recettes de l'année : .....	86 853.34
Résultat de clôture : .....	+ 244 583.15	<b>Résultat de l'année : .....</b>	<b>- 33 478.51</b>
		Résultat de clôture : .....	- 92 989.81

– Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

– Constate qu'un reste à réaliser pour l'investissement de 36 253.39 € avec 120 331.85 € euros en dépense et 86 853.34 € en recette est à prendre en compte dans le budget 2020,

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire réintègre l'assemblée après délibération.

**2020.03.03.10 – BUDGET COMMUNAL - AFFECTION DU RESULTAT**

Le Conseil municipal, après que toutes les explications lui ont été fournies, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2019, et qui se résument ainsi :

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
Déficit d'investissement	56 736.42
Restes à réaliser - Dépenses	36 253.39
Reste à réaliser - Recettes	00.00
= Part minimum à affecter à l'investissement	<b>92 989.81</b>
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	244 880.56
= Solde de clôture disponible	151 890.75

DECIDE à l'unanimité l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2020 :  
 - En section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 92 989.81 €  
 - En section de fonctionnement au compte 002 : 151 890.75 €

**2020.03.03.10 – BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2020**

Arrivée de Madame BERTON Guylaine.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2020, que l'on peut résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés pour 2020	538 669.43	386 778.68
Résultat de fonctionnement reporté	-	151 890.75
Total de la section de fonctionnement	538 669.43	538 669.43

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés pour 2020	340 714.55	433 704.36
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	56 736.42	-
Restes à réaliser de l'exercice 2019	36 253.39	00,00
Total de la section d'investissement	433 704.36	433 704.36
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>972 373.79</b>	<b>972 373.79</b>

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur la Maire sur chaque ligne de crédits et de recettes, DECIDE après en avoir délibéré d'arrêter le budget primitif tel qu'il est présenté, par chapitres, et l'approuve à l'unanimité.

**QUESTION DIVERSES**

**Stade de Foot :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du Richelais Jeunesse Sportive de prendre en charge la dépense liée à l'entretien du terrain du stade de foot par la commune. Le montant de cette dernière s'élève à 418.15 € HT et couvrirait l'acquisition de produits tels que l'engrais. Le Maire souhaite l'avis des Conseillers afin de prendre sa décision. A l'unanimité les conseillers émettent un avis favorable.

**Entretien du matériel :**

Le Maire informe les Conseillers qu'un entretien de la tondeuse est à prévoir cette année. Des devis ont été demandés.

**Election :**

Le maire demande aux conseillers de se positionner dans le tableau de présence des élections.

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

de 8h à 10h30	de 10h30 à 13h	de 13h à 15h30	de 15h30 à 18h
<i>Poste 1</i> Martial TESTON	<i>Poste 1</i> Valérie RAINEAU BOUCHER	<i>Poste 1</i> Olivier DESERT	<i>Poste 1</i> Ghislaine BECEL
<i>Poste 2</i> Eric VARRET	<i>Poste 2</i> Emmanuel ROY	<i>Poste 2</i> Claude LE FUR	<i>Poste 2</i> Dominique BESNARD
<i>Poste 3</i> Guylaine BERTON	<i>Poste 3</i> Xavier BERNARD Bernard DOLATA	<i>Poste 3</i> Emilie DYS	<i>Poste 3</i> Claude LE FUR

**Manifestation :**

Il est rappelé que l'inauguration de la boîte à livres se déroulera le jeudi 05 mars à 16h30 à l'aire de jeux communal face à la salle des fêtes.

**PROCHAINE REUNION**

Prochaine Réunion : Vendredi 20 Mars 2020 à 19h00 en fonction des résultats obtenus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 :35.

La Tour-Saint-Gelin, le 06/03/2020

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Johan PION

